ETS ALDER - 58 Allée de l'Industrie – 69700 CHASSAGNY – BEAUVALLON (FRANCE)
Tél. 04 78 48 38 38 • Fax. 04 78 48 38 39

S13-1

DECLARATION UE DE CONFORMITE

ALDER, fabricant des appareils à pression nommés ci-dessous, déclare sous sa seule responsabilité que les équipements ont été réalisés conformément à la Directive et/ou à la norme française citées. Chaque récipient du lot a subi avec succès une épreuve hydraulique à la valeur de PT. *(Alder, as manufacturer of pressure vessels, declare, on its sole responsibility, that the vessels of the lot were built according to Directive and according to standard noticed below. Each vessel of the lot passed a hydraulic pressure test up to PT.)*

TYPE	LOT	QTE *(QTY)*	N°APPAREILS *(DEVICE NUMBER)*	ANNEE *(YEAR)*
313040	**24410696**	**32**	**De 24410696001 à 24410696032**	**2024**

VOLUME 1 (L)	VOLUME 2 (L)	TEMPERATURE MIN (°C)	TEMPERATURE MAX (°C	PS (bar)	PT (bar)	FLUIDE *(FLUID)*
30		**-45**	**65**	**13**	**19.5**	**AIR**

L'organisme notifié Bureau Veritas Services SAS 0062 adr: 4 place des Saisons 92400 COURBEVOIE (France) a effectué la vérification de la conformité selon le module indiqué dans le tableau ci-dessous et a établi une ou des attestation(s) d'examen UE. *(The notified body Bureau Veritas Services SAS 0062 adr: 4 place des Saisons 92400 COURBEVOIE (France) approved the product according to the module mentionned above it and established a certificate of UE examination.)*
Les appareils sont conformes à la directive 2014-29-UE et à la norme NF EN 286-2 : 1992 *(Vessels comply with directive 2014-29-EU and NF EN 286-2 : 1992)*

FAMILLE DE CONCEPTION *(DESIGN FAMILY)*	MODULE	ATTESTATION UE *(EU CERTIFICATE)*	NORMES HARMONISEES *(HARMONIZED STANDARD)*	AUTRE SPECIFICATION *(OTHER SPECIFICATION)*
FREIN	**B+C2**	SP AL04-B-UE-21-BRI	EN ISO 9606-1 : 2017, EN10207 : 2005 et EN ISO 15614-1 : 2004 appliquées selon les spécifications ALDER *(applied according to ALDER specifications)*	Calcul selon CODAP 2020 *(Calculation according to CODAP 2020)*

Etabli à *(Done at)* CHASSAGNY,

Le 20/03/2024

Le fabricant, La direction *(The manufacturer, Executive order)*

Signatur *(Sign* : JPD

L'objet de la déclaration décrit ci-dessus est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable. Ce document doit, en permanence, accompagner les réservoirs

(The object of the declaration described above is in accordance with the applicable Union harmonization legislation. This document must, at all times, accompany the vessels

NOTICE D'INSTRUCTIONS

DOMAINE D'UTILISATION
Le réservoir doit être utilisé UNIQUEMENT pour le stockage d'air comprimé dans les circuits de freinage et dans les circuits auxiliaires des véhicules routiers et de leurs remorques.
Les conditions d'utilisation doivent respecter les caractéristiques techniques de pression (PS) et de températures précisées sur la plaque constructeur.
INSTALLATION
Le réservoir doit être fixé à l'aide de colliers et supports ne présentant aucune partie métallique en contact direct avec les parois du récipient. De même, aucune partie du réservoir ne doit être en contact direct avec le véhicule. Le récipient doit être protégé contre les chocs et les projections en provenance de la chaussée. Le récipient à pression simple ne doit pas être endommagé pendant le transport ou pendant les différentes manipulations. Les accessoires reliés au réservoir ne doivent pas occasionner de contraintes autres que celles dues à la pression de service et/ou au poids propre de l'appareil. Les différents piquages ne doivent pas être utilisés pour supporter le récipient lui-même ou un autre accessoire. Le réservoir doit être équipé d'une purge automatique ou manuelle située à la partie inférieure ou à l'orifice indiqué PURGE.
La mise en place des équipements de sûreté adaptés, évitant le dépassement excessif de la pression maximale de service (PS) est à la charge de l'équipementier ou utilisateur.
ENTRETIEN
Toute modification, opération de soudage et de traitement thermique est interdite sur les parties sous pression de l'appareil.
Le réservoir doit être purgé quotidiennement afin de vérifier l'absence de condensat ou de tout autre élément polluant, et doit être inspecté au moins une fois par semaine. La surveillance et les contrôles périodiques doivent être effectués en respectant la législation en vigueur dans le pays où le récipient est utilisé. Les épaisseurs sont disponibles sur le plan de la variante.
RESPONSABILITE
Le non-respect de ces instructions dégage la responsabilité du fabricant en cas d'incident ou d'accident et rend caduque toute garantie éventuelle donnée par le fabricant.

FIELD OF USE

The pressure vessel manufactured according must be used to contain air only and it must be used for air braking and auxiliary systems of motor-vehicules and trailers exclusively.

Use conditions mus respect technical characteristics (pressure and temperature) specified on manufacturer's label.

INSTALLATION

The pressure vessel must be fixed with ring and support which must not have metallic parts in contact with the vessel wall.

None of the parts of the pressure vessel must be in contact with the vehicle. Do protect the vessel against any impact and projection from the road. The pressure vessel must not be damaged during carriage and handling operations. Accessories connected to the pressure vessel must not create new contraints. Every nozzle must not be used to support the pressure vessel itself or another accessory. Do install an automatic or manual drain on the lower part of the tank or on the specific opening (marked PURGE). Safety fittings remain the responsibility of users. Devices must prevent from excessive pressure level (up to PS).

MAINTENANCE

Any operation as modification, welding, heat-treatment done on parts under pressure of the vessel is prohibited. Do drain the vessel every day in order to check there are no polluting parts inside and do inspect it at least once a week.

Surveillance and periodical checks must be executed according to country laws.

RESPONSIBILITY

If the previous instructions are not respected, manufacturer's responsibility will not be involved in case of incident or accident, and manufacturer's warranty would be cancelled.